

Mon PER



# Partition

J'investis selon mes convictions



inter invest  
entre nous, c'est Vous

# Il est temps d'agir pour ma retraite



77%

des Français sont inquiets pour leur retraite <sup>1</sup>

-30% à -50%

de revenus à la retraite <sup>2</sup>

67 ans

pour recevoir sa pension de retraite à taux plein  
(pour les cotisants qui n'auront pas tous les trimestres requis)

85 ans

une espérance de vie en hausse à intégrer dans sa  
stratégie de préparation à la retraite <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Etude Opinion Way et Inter Invest réalisée en ligne auprès de 1003 personnes du 13 au 15 septembre 2023

<sup>2</sup> Rapport annuel du COR juin 2023 page 7

<sup>3</sup> Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.  
85 ans d'espérance de vie pour les femmes et 79 ans pour les hommes en 2021

# Avec Partition, j'investis selon mes convictions

Je compose mon portefeuille sur mesure en choisissant parmi **3 modules thématiques**, selon mes convictions. La gestion est pilotée par Inter Invest avec un objectif de performance jusqu'à l'âge de la retraite. Le capital n'est pas garanti à la retraite.



## Module DURABLE

équilibré



## Module ETF

équilibré



## Module CONVICTION

dynamique

## Je peux combiner mon offre avec la gestion libre Electron

Si je suis un épargnant expert, je peux combiner Partition avec la gestion Libre Electron pour :

- ✓ Bénéficier de la nouvelle offre de capital garanti à la retraite
- ✓ Gérer mon épargne de manière libre et autonome
- ✓ Accéder à plus de 1 000 supports d'investissement
- ✓ Modifier mon allocation à tout moment

# Partition

## Gestion pilotée



*l'épargne  
responsable*

Je fais confiance aux équipes de gestion pour conjuguer performance et durabilité. Le module Durable est un profil équilibré ISR qui a l'originalité, dans l'univers ESG, de combiner actions et obligations.

- Profil équilibré [30%-50%] d'obligations et [50%-70%] d'actions
- Une méthodologie rigoureuse : au moins 60% de fonds article 9 SFDR et au moins 60 % de fonds labellisés
- Autres thématiques privilégiées : transition énergétique, économie circulaire, justice sociale, etc
- Au moins 30% du portefeuille investi dans des entreprises qui limitent le réchauffement climatique et au moins 20% qui cherchent à sauvegarder la biodiversité

**A noter :** Ce profil ne peut pas être associé à l'offre de capital garanti<sup>(2)</sup> à la retraite.

### Exemples de sociétés de gestion sélectionnées :

BDL Capital Management, Candriam, La Financière de l'Echiquier, La Financière Responsable, Lazard Frères Gestion, Mirova, Oddo BHF, Schelcher Prince, Swiss Life Asset Management, Tobam

## Des convictions fortes

- ✓ Anticiper les préoccupations de durabilité pour demain : la transition bas-carbone et la biodiversité
- ✓ Miser sur des gérants de conviction et experts en matière de durabilité
- ✓ Une majorité de fonds actifs, avec des gérants convaincus et engagés sur l'ISR
- ✓ Une revue de fonds rigoureuse et des rencontres régulières avec les gérants.
- ✓ De sociétés de gestion qui peuvent redistribuer une partie des frais de gestion à des associations ou des fonds de dotation

# 13,6%

du 30/12/22  
au 30/08/24

Performance nette cumulée hors fiscalité éventuelle et frais de tenue de compte (5€/mois) incluant les éventuels revenus perçus des fonds sous-jacents qui en distribuent. La performance passée ne présage pas la performance future

 **OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Prise en compte des ODD dans la sélection des fonds externes

## Les Thématiques ESG



**Biodiversité**



**Transition écologique**



**Multithématiques**



**Respect des droits de  
l'Homme**

**65%** de Fonds Article 9 SFDR\*

**77%** de Fonds labellisés\*

Exclusion des fonds Article 6  
SFDR

\*au 30/08/24



Module  
**ETF**  
équilibré

## *Le juste milieu entre rendement et sécurité*

Ce profil combine une poche Obligataire (Etats ou crédit) pour le rendement à une poche Actions (Zone euros, internationales, thématiques séculaires) pour la croissance des revenus. L'allocation est revue régulièrement pour s'adapter aux évolutions du marché.

Les ETF sont des fonds indiciels qui cherchent à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, d'un secteur d'activité ou d'une stratégie d'investissement, avec des frais réduits.

- Profil : Equilibré

### Exemples de sociétés de gestion sélectionnées :

Amundi, iShares de BlackRock, BNP Paribas Asset Management, UBS



Module  
**CONVICTION**  
dynamique

## *Un profil 100% flexible*

J'investis dans un profil dynamique dont l'allocation s'adapte aux conditions de marché. L'équipe de gestion d'Inter Invest combine des stratégies classiques à des stratégies d'arbitrage, en sélectionnant les meilleurs fonds dans leur catégorie.

Le niveau de risque global du portefeuille dépendra de la visibilité sur les marchés, les cycles économiques, de la conjoncture, de la volatilité, voire d'un événement de marché. La part des actions peut évoluer de 25% à 85% du portefeuille.

- Profil : Dynamique

### Exemples de sociétés de gestion sélectionnées :

BDL Capital, BNP-Theam, Chahine Capital, CM-CIC IM, DNCA, DPAM, Nordea, etc

# 18,7%

du 30/12/22  
au 30/08/24

Performance nette cumulée hors fiscalité éventuelle et frais de tenue de compte (5€/mois) incluant les éventuels revenus perçus des fonds sous-jacents qui en distribuent. La performance passée ne présage pas la performance future

# 15,4%

du 30/12/22  
au 30/08/24

Performance nette cumulée hors fiscalité éventuelle et frais de tenue de compte (5€/mois) incluant les éventuels revenus perçus des fonds sous-jacents qui en distribuent. La performance passée ne présage pas la performance future

\* Fonds Article 9 qui affichent un objectif d'investissement durable

\* Fonds Article 8 qui déclarent promouvoir une caractéristique sociale et/ou environnementale

# Plus de retraite et moins d'impôts !

Je peux déduire de mon revenu imposable tous les versements effectués sur *Mon PER* dans la limite de mon plafond d'épargne retraite. Cette déduction génère une économie d'impôts que je peux réinvestir.

## ✓ Je suis salarié

Jusqu'à 10% de mon revenu imposable dans la limite de **35 194€** (8 x 10% du PASS de l'année N-1= 8 X 4 399 €).

## ✓ Je suis travailleur non salarié

Jusqu'à 10% du bénéfice imposable jusqu'à 37 094€ plus 15% x 7 PASS (=45 191€), soit un total de **85 780€**.

## Bon à savoir

- Je peux cumuler mon plafond avec celui de mon conjoint.
- Je peux également bénéficier des reports de mes versements déductibles non utilisés sur les 3 années précédentes.

# Quelle sera mon économie d'impôts ?

L'impôt sur le revenu fonctionne par tranche. Plus mon revenu est important, plus ma tranche d'impôt est élevée. La déduction est d'abord appliquée sur la tranche la plus haute, intitulée Tranche Marginale d'Imposition (TMI).

## Je calcule le montant de ma déduction

Pour un versement de 10 000€

Revenu imposable	Taux marginal d'imposition	Economie d'impôts
Jusqu'à 10 777€	0%	0€
Entre 10 778€ et 27 478€	11%	1 100€
Entre 27 479€ et 78 570€	30%	3 000€
Entre 78 571€ et 168 994€	41%	4 100€
Au-delà de 168 994€	45%	4 500€

**Si mes revenus sont soumis au taux marginal d'imposition de 30%, je bénéficierai d'une diminution de mon impôt égale à 30% de mon versement.** Ma capacité d'épargne est ainsi accélérée et j'aurai réalisé des économies d'impôt. A la retraite, mes revenus devraient être inférieurs à ceux perçus aujourd'hui, donc à la sortie de *Mon PER* :

- Mon capital sera soumis à l'impôt sur le revenu à un taux d'imposition marginal inférieur à celui applicable lors de mes versements
- Mes intérêts seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

**Je peux choisir de ne pas déduire mes versements, si ma tranche d'imposition n'est pas élevée.**

Dans ce cas :

- La part de capital correspondant aux versements volontaires ne sera pas imposée
- La part de capital correspondant aux plus-values sera quant à elle imposée au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

# 100% digital



## Rapide

Je signe mon contrat en moins de 10 minutes



## Simple

Je gère tout depuis mon espace dédié en ligne



## Disponible

J'ai accès à mon portefeuille 24H/24

Tout est plus simple avec les services totalement digitalisés d'Inter Invest : modification d'allocation, choix des valeurs, transferts, consultation des comptes, opérations sur titre (OST), gestion des sorties...

# 100% flexible



## Je compose mon portefeuille sur mesure

Accessible dès 100€ par mois, Mon PER a la même souplesse qu'un compte-titres. Je peux combiner les modes de gestion.



## Je peux changer d'avis à tout moment

Je peux modifier à tout moment mon profil de risque, mes versements, mon allocation et mon mode de gestion et ma part de capital garanti à la retraite.



## À la retraite, ma sortie est libre !

Je peux percevoir mon épargne en versements programmés, en nombre illimité pour continuer à la faire fructifier. Si je choisis la rente, je perçois un montant mensuel, déterminé selon les tables de mortalité, pendant plusieurs années. Mon capital ne m'appartient alors plus.

## Déblocage avant ma retraite



**En cas d'accident de la vie**<sup>1</sup> : Mon capital est exonéré d'impôts sur les revenus et de prélèvements sociaux. En revanche les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux (17,2%).



**Pour l'achat de ma résidence principale** : dans ce cas, la fiscalité s'applique sur le capital et les plus-values.

<sup>1</sup> Invalidité (enfants et conjoint compris), décès de mon conjoint, expiration des droits à l'assurance chômage ou cessation de mon mandat social pendant au moins 2 ans, liquidation judiciaire, surendettement.



# Modalités

## Ouverture de compte

- 1 000€ minimum en versement exceptionnel
- 100 € minimum par mois en versements programmés
- Sans limite d'âge

### La recommandation de Mon PER

## Versements

### Programmés

- Au choix : mois (100€), trimestre (300€), semestre (600€)

et/ou

### Exceptionnels

100€ minimum quand je le souhaite

## Allocation libre dans le respect du montant minimum par support

### Gestion libre

minimum 30€ par support et/ou 1 action

et/ou

### Gestion pilotée

minimum 30€ par module

## Sortie libre

### Sortie en capital programmée :

- flexibilité sur la période (mois/trimestre/an)
- nombre de fractionnements illimité
- modifiable à tout moment
- sans limite d'âge

### Sortie en capital unique

Et/ou sortie en rente

## Transfert facilité

Inter Invest s'occupe de tout (démarches 100% digitales) et prend en charge les frais de transfert éventuels (dans la limite de 1%).

# Frais

## Gestion pilotée

Produit	Sous-jacent	Frais de Tenue de Compte Conservation		Frais de gestion	
		Fixe	Annuel	Fixe	Variable
<i>Partition</i>	Durable (ETF+ Fonds) Parts 100% Clean Share	5€/mois	0,60%	1,00%	10% HWM <sup>1</sup>
	Conviction (100% Fonds) Parts 100% Clean Share				
	ETF équilibré			0,30%	

### *100% Clean share*

Contrairement à la grande majorité des PER assurantiels, Inter Invest ne perçoit aucune rétrocession des sociétés de gestion partenaires en gestion pilotée, pour une sélection objective des fonds. En outre, les frais sont transparents et sans surprise dès la souscription.

### *Commissions de performance*

En contrepartie des frais de gestion fixes limités, Inter Invest perçoit des commissions variables complémentaires, sur la méthode du High-Water Mark (HWM), pour un parfait alignement avec mes intérêts. La méthode du High-Water Mark consiste à percevoir une rémunération variable uniquement dans le cas où la performance de Mon PER dépasse son plus haut niveau enregistré par le passé, sur la surperformance alors constatée.

<sup>1</sup> High-Water Mark (HWM)



# La fiscalité du PER

Fiscalité	Versements volontaires déductibles	Versements volontaires non déductibles
Sortie en capital	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : imposition au barème de l'IR<sup>(1)</sup> sans abattement de 10% et exonération de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup> et de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>
A la sortie en rente	<ul style="list-style-type: none"><li>• Barème de l'IR<sup>(1)</sup> après abattement de 10%</li><li>• PS<sup>(2)</sup> de 17,2% sur une fraction de la rente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Barème de l'IR<sup>(1)</sup> après abattement variable selon l'âge</li><li>• PS<sup>(2)</sup> de 17,2% sur une fraction de la rente</li></ul>
Déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : barème de l'IR<sup>(1)</sup> sans abattement de 10%</li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>
Autres cas de déblocage anticipé	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup> et de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup>, PS<sup>(2)</sup> dus de 17,2%</li></ul>	

## Transmission

- En cas de décès le plan est clôturé, l'épargne est intégrée dans l'actif successoral et par conséquent soumise aux droits de succession (hors rente).

A noter : Le décès purge les plus-values latentes, les ayants-droits n'ont aucune imposition à régler sur celles-ci (ni impôt sur le revenu ni prélèvements sociaux).

<sup>1</sup> Impôt sur le revenu

<sup>2</sup> Prélèvements Sociaux

<sup>3</sup> Prélèvement Forfaitaire Unique : 30% dont 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux

# Entre nous, c'est Vous

Inter Invest est un groupe indépendant, spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution d'une gamme de solutions d'investissement innovantes.

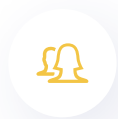
Depuis plus de 30 ans, notre Groupe propose une gamme diversifiée et complémentaire de solutions

d'investissement conçues par nos experts, pour vous accompagner sur vos différentes problématiques patrimoniales : financement de projets Outre-mer, capital investissement, immobilier nue-propriété et épargne retraite.



**+ 110 M€**

de chiffre d'affaires



**+ 250**

collaborateurs



**+ 68 000**

clients nous font confiance



**+ 1 200**

partenaires actifs



**Financement de projets  
Outre-mer**



**Structuration & gestion de  
fonds de capital investissement**



**Structuration & commercialisation  
de programmes en nue-propriété**

## Un PER sur-mesure conçu par nos experts



Inter Invest met au cœur de sa stratégie la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur sur ses différents secteurs d'activité.

Toutes nos équipes informatique, service client, business développement et marketing ont été mobilisées pour concevoir *Mon PER* de A à Z : un Plan Epargne Retraite sur-mesure et souple pour

répondre à vos préoccupations. L'internalisation de l'ensemble de nos métiers et de notre système d'information permet de vous offrir plus de liberté et de réactivité pour assurer un suivi optimal de votre PER grâce à votre espace en ligne.





**Mon PER est un produit d'investissement qui présente un risque de perte en capital. Les sommes investies dans Mon PER sont bloquées jusqu'à l'âge légal de la retraite, sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi.**

**Pour en savoir plus, veuillez consulter la Convention de compte Mon PER.**

Inter Invest est agréée par l'ACPR en qualité de :

- Gestionnaire de portefeuille pour Compte de Tiers
  - Teneur de Compte Conservation
  - Société de Financement
  - Entreprise d'investissement
- Code interbancaire (CIB) 16758



**[www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr)**  
**Tél. 01 56 62 00 55**  
**21, rue Fortuny 75017 Paris**

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €  
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris  
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660  
N° SIRET : 383 848 660 00 122  
Code APE : 6499Z